



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### OPÉRATION VACANCES CULTURELLES ET APPRENANTES DISPOSITIF COLOS APPRENANTES

MÂCON, le 3 juin 2021

L'opération « Vacances apprenantes » est reconduite pour l'été 2021.

L'opération est destinée aux élèves du CP à la Terminale des établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire, des quartiers de la politique de la ville, des zones rurales éloignées et/ou des territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

Ce dispositif permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements du 2<sup>d</sup> degré (possibilité de mutualiser les lieux d'accueil sur un même territoire) les élèves qui ne quittent pas ou peu leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré visant le renforcement scolaire plutôt en matinée et des activités sportives ou culturelles plutôt l'après-midi.

Aucune participation financière des familles ne peut être envisagée.

L'animation des activités et l'encadrement des élèves peuvent être confiés à des enseignants, d'autres personnels de l'éducation nationale et/ou des intervenants (à titre individuel ou d'une association) dont les compétences et l'honorabilité auront été vérifiées en amont par la DSDEN de Saône-et-Loire.

Elle mobilise plusieurs dispositifs :

#### École ouverte

Il permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

#### Été du Pro

Proposé durant les vacances, ce dispositif permet de cibler les élèves des lycées professionnels qui sont un public à privilégier du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté durant la période de confinement.

#### École ouverte buissonnière

Afin de sensibiliser les élèves au développement durable, des séjours en zones rurales sont organisés. Les élèves peuvent aller dans des Écoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son École ouverte.

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

1/2

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)

196, rue de Strasbourg  
71000 MACON



## Mon patrimoine en vélo

Mon patrimoine à vélo est, à l'été 2021, une nouvelle opération qui consiste à organiser, dans le cadre d'un dispositif Ecole ouverte, des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre de son patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel. Ce projet, qui associe l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle et l'éducation au développement durable, se décline localement avec le soutien des clubs sportifs, mais également du secteur touristique et culturel et des collectivités territoriales.

## Stages de réussite

Ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques ;
- combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité ;
- travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis.

## Dans ce cadre, le dispositif « Colos apprenantes » est également reconduit.

Devant le succès des « Colos apprenantes » en 2020 (à l'échelle nationale, 70 000 enfants âgés de 3 à 17 ans en ont profité) et compte tenu d'un contexte sociétal comparable à celui de l'an dernier, le gouvernement a souhaité reconduire ce dispositif pour les prochaines vacances d'été, avec un engagement de 40 millions d'euros.

Les collectivités territoriales pourront proposer aux enfants un départ en « Colonies de vacances apprenante » labellisées par l'État.

Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

L'État apportera aux collectivités un soutien financier à hauteur de 80 % du coût du séjour, plafonné à 400 euros par jeune et par semaine, l'objectif étant d'assurer la gratuité du séjour aux familles.

Pour être soutenu, le séjour devra avoir une durée minimale de 5 jours et 4 nuits.

*Les informations ministérielles concernant l'ensemble de ces dispositifs sont à consulter à l'adresse suivante: <https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>*

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

2/2

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr)

196, rue de Strasbourg  
71000 MACON

